



Droit a la reconnaissance pour avoir servi la France.

Par **Farid s**, le **04/09/2016** à **17:16**

Un bonjour à toute l'équipe!

Ça va faire trois décennies que j'écris aux différentes autorités françaises qui se sont succédées pour une reconnaissance quant aux activités de mon père durant la guerre d'Algérie.

Mon père avait servi la France comme civil . Il avait collaboré et travaillé avec l'administration française dans une SAS sous commandement militaire. Il avait occupé les postes de chef d'état civil puis maire d'une commune. Il avait porté l'écharpe aux couleurs de la France et avait représenté le pouvoir français dans sa circonscription.

A l'indépendance, il avait été demis de ses fonctions, mis en prison puis mise en quarantaine à sa sortie de prison.on lui avait confisqué ses papiers d'identité.il n'avait jamais connu la paix depuis, jusqu'à sa mort ,en Algérie, en 1975.

J'ai tous les documents concernant ses activités ainsi qu'un témoignage écrit d'un de ses anciens chef militaire. Ce dernier a d' ailleurs cité mon père dans son ouvrage "mémoire" à plusieurs reprises.

J'ai reçu de la direction générale des anciens combattants des victime civiles de guerre et à la mémoire notifie que mon père n'est pas répertorié dans le fichier national français des harkis et anciens supplétifs!!!!

Mon père ,comme cité en haut , avait servi la France comme civil, avait rempli un mandat électif et porte l'écharpe tricolore française.

Je vous demande d'avoir l'amabilité de m'aider en me donnant l'adresse ou il faut écrire, la conduite a tenir pour arriver à avoir cette reconnaissance.

Je vous remercie d'avance .